Samedi 3 Février. (N° 15.) 31e Année. — 1872.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	—	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés* ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	09 minutes	du matin,	express-poste.	
6 —	45 —	—	(s'arrête à Angers).	
9 —	02 —	—	omnibus.	
1 —	33 —	soir,	—	
4 —	13 —	—	express.	
7 —	27 —	—	omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	03 minutes	du matin,	omnibus-mixte.
8 —	20 —	—	omnibus.
9 —	50 —	—	express.
12 —	38 —	—	omnibus.
4 —	44 —	soir,	—
10 —	30 —	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal. .	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

AVIS.

L'ECHO DE L'OUEST paraîtra le 15 février irrévocablement et sans remise.

Il est bien essentiel que les *abonnements* ou les *souscriptions* avec PRIME soient envoyés à l'avance, le plus tôt possible, afin qu'on puisse, DÈS LE PREMIER NUMÉRO, organiser convenablement le service.

LETTRE-CIRCULAIRE

De Monseigneur l'évêque d'Angers

RELATIVEMENT A L'OEUVRE

DE LA DÉLIVRANCE DU TERRITOIRE NATIONAL.

Monsieur le Curé,

Une idée généreuse, à laquelle nous applaudissons de grand cœur, remue en ce moment la France entière d'une extrémité à l'autre. Il s'agit de hâter l'heure de la délivrance pour six de nos départements encore occupés par les armées étrangères. Parti de l'Alsace, de cette terre restée française en dépit d'une conquête qui n'a pas réussi à nous enlever les cœurs, le mouvement s'est propagé d'une ville à l'autre avec une rapidité qui fait honneur à toutes les classes de la société. L'Eglise ne saurait rester indifférente au succès d'une œuvre qui a pour but d'abréger les humiliations et les souffrances de nos frères. Les temps sont durs, il est vrai, et les conséquences d'une guerre désastreuse pèsent lourdement sur nos populations. Mais la charité chrétienne ne connaît pas de bornes. Sachons nous imposer quelques privations pour effacer le plus tôt possible les derniers vestiges de nos malheurs, et montrons à tous que la France, malgré ses erreurs et ses fautes, est restée la terre classique des hautes inspirations et des nobles dévouements.

En conséquence, je vous invite, monsieur le Curé, à faire une collecte dans votre église pour la délivrance du territoire national, le 11 février, dimanche de la Quinquagésime. Ce jour-là, d'anciennes coutumes avaient introduit des réjouissances qui trop souvent dégénéraient en abus. Mais, au milieu du deuil de la patrie, vos chers paroissiens comprendront, je l'espère, que de pareils divertissements seraient à tout le moins déplacés, et que de hautes convenances commandent cette année de convertir en offrandes patriotiques l'argent qu'ils auraient employé à des plaisirs et à des fêtes dont la pensée ne saurait venir en ce moment à des cœurs français.

Agréez, monsieur le Curé, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux et bien dévoués.

† Ch.-Émile, évêque d'Angers.

P. S. — Le montant de la collecte devra être versé au secrétariat de l'Evêché, pour être transmis au comité de l'Assemblée nationale.

Chronique du Jour.

Le manifeste de M. le comte de Chambord, dit une correspondance de l'*Union de l'Ouest*, est distribué, dans Paris, à un grand nombre d'exemplaires. On le lit avec avidité, et je ne vois pas qu'il soit pris avec indifférence par personne. Paris est las du provisoire, plus las, plus dégoûté peut-être de la République et des républicains que vous pouvez l'être en province. Chez vous, dit-on, les paysans résument leur opinion en demandant « un gouverneur. » Ici, sauf l'expression un peu plus philosophique, c'est exactement le même cri que j'entends sortir de toutes les conversations entre commerçants, industriels, financiers et même ouvriers. « Un homme ! il nous faut un homme ! quelqu'un qui commande et à qui l'on obéisse. »

Je vous marque ces choses, non pour dire que j'approuve cet entraînement irréfléchi vers la dictature, mais afin de vous montrer que l'opinion de Paris n'est pas tout entière de même couleur que celle du *Siècle* et du *Radical*. Dans l'état d'esprit où je vois les Parisiens, tenez pour certain qu'ils se rangeraient avec joie du côté de l'homme, quel qu'il fût, assez fort pour commander en maître.

Vous pouvez maintenant vous figurer comment on accueille, à Paris, le nouveau manifeste de M. le comte de Chambord. Ce que je vais dire aura l'air d'être un paradoxe, mais tenez que c'est la pure vérité : on s'inquiète moins de la forme du gouvernement que de la qualité du chef. « Aurait-» il la fermeté ? Serait-il un homme, l'homme » dont nous avons besoin pour sortir du » gâchis ? » Voilà l'opinion de Paris, et si nous n'allons pas régulièrement à la monarchie, cela nous mènera tout droit à quelque dictature audacieuse, que Paris saluera le premier de ses applaudissements.

OPINION DES JOURNAUX.

Sur le manifeste de M. de Chambord.

L'UNION.

La déclaration du Roi, tel est le titre de l'article que l'*Union* consacre au manifeste publié mardi dernier dans nos colonnes. Elle dit que le respect l'empêche de prononcer un mot de commentaire et même d'admiration pour cet acte royal. Elle demande pourquoi le *Journal des Débats*, après avoir donné ses appréciations aussi évasives qu'incolores, annonce, à la fin de son article, que les princes d'Orléans partent pour aller chasser dans la Haute-Marne ?

LA GAZETTE DE FRANCE.

M. le comte de Chambord dit :

« Je l'ai répété souvent, je suis *prêt à tous* » les *sacrifices* compatibles avec l'honneur, » *à toutes les concessions* qui ne seraient pas » des actes de faiblesse. »

Quelles plus belles paroles pouvait prononcer M. le comte de Chambord, et comment ne pas comprendre qu'il y a là toute une politique ?

Le rôle de la députation monarchique ressort clairement à nos yeux de ce passage.

Il y a longtemps, pour notre compte, que nous avons dit à ceux auxquels la France a confié, au lendemain de nos désastres, le mandat de sauver le pays, qu'instruits, comme ils le sont, du vrai sentiment des Français et des besoins des populations, il leur appartenait de prendre l'initiative d'une action politique parfaitement conforme à leur mandat.

LA PRESSE.

Certes, ces déclarations solennelles, cette inébranlable fidélité à la foi et au drapeau de la vieille monarchie, élargissent l'abîme qui sépare la dynastie traditionnelle de la démocratie moderne ; mais il est impossible de ne pas honorer l'inspiration et le sentiment auxquels obéit le comte de Chambord . . . . . .

Le comte de Chambord vient encore une fois de couper court aux projets de fusion dont il a été fait tant de bruit dans ces derniers jours.

LE COURRIER DE FRANCE.

Tout cela est affaire de sentiment, et nous ne devons discuter que des solutions possibles. La raison nous dit ce que Virgile disait à Dante : « Ne t'arrête pas à raisonner avec eux, mais regarde et passe. »

LE JOURNAL DE PARIS.

Nous n'avons jamais éprouvé que de la sympathie et du respect pour la personne de M. le comte de Chambord. Nous avons exprimé ici même ces sentiments, à une autre époque, dans des termes que quelques-uns de nos amis ont trouvés excessifs.

Si les questions politiques pouvaient se discuter à un point de vue purement théorique et en quelque sorte philosophique, nous nous trouverions peut-être d'accord avec M. le comte de Chambord sur plus d'un point.

Comme lui nous avons peu de goût pour la politique d'expédients, et nous ne l'avons jamais acceptée que quand nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité d'en pratiquer une autre.

Mais la politique, malheureusement, ne vit pas de théorie pure. Elle est obligée de compter avec la réalité. Or il est incontestable que la France, jusqu'à présent, repousse avec une grande énergie la plupart des idées exprimées par M. le comte de Chambord dans ce nouveau manifeste aussi bien que dans les précédents. Elle a peut-être tort. Il faudrait peut-être refaire son éducation, mais ce sera long, et pendant qu'on tâchera de l'instruire, elle périra peut-être.

LE TEMPS.

M. le comte de Chambord nous gratifie d'un nouveau manifeste, qui semble devoir mettre fin à toutes les tentatives, à tous les rêves de fusion.

L'OPINION NATIONALE.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans le manifeste du comte de Chambord, c'est la réponse que lui feront peut-être les princes d'Orléans, quand ils seront revenus de la chasse.

L'UNIVERS.

Le Roi nous adresse de nouveau la parole, et cette parole, comme toujours, est digne de la France et de lui-même. C'est la parole de l'avenir meilleur que nous espérons obstinément pour notre pays. Parole de chrétien, parole de roi, parole souverainement libérale, parole de sage, croyant et généreux.

. . . . . .

La démagogie a parmi nous des chefs de toutes les tailles, de toutes les couleurs et de tous les costumes ; tous flatteurs de quelque catégorie de la populace, tous amants de la Révolution et comptant de quelque manière sur son caprice malsain. La grande démocratie n'a qu'un homme, le grand avenir n'a qu'un initiateur : Henri de Bourbon, le Roi.

Nous espérons que les parents entendront sa voix. Nous espérons que leur conscience et leur intelligence en comprendront l'accent sévère et devineront pourquoi il évite aujourd'hui de les nommer. Déjà il les a invités plusieurs fois. Il les invite encore, mais enfin le temps passe et s'épuise. Déjà ils ont perdu beaucoup de temps, et quelque chose de plus que du temps.

Il faut méditer sérieusement et promptement cette fière et modeste parole de Henri de Bourbon : « En dehors du principe national de l'hérédité monarchique *sans lequel je ne suis rien...* » Si en dehors du principe de l'hérédité monarchique, celui-là confesse n'être rien, que sont, en dehors de ce principe, les membres de l'Académie française et de la Société des Bibliophiles ? Où seront leurs alliances ? Ils ont arraché leurs racines du vieux sol de la patrie et les ont plantées ailleurs.

On n'est pas Bourbon à volonté : Bourbon et en même temps autre chose. Le Palais-Egalité n'est pas le berceau de la patrie, et ne redevient pas assez maison royale parce qu'on y rentre avec une carte de l'Institut. La situation est plus grave et la France plus sérieuse que cela.

LE NATIONAL.

Ce qui caractérise particulièrement ce manifeste, c'est qu'il s'adresse moins au pays qu'aux partisans de la *fusion*.

LE BIEN PUBLIC.

M. le comte de Chambord vient de lancer un nouveau manifeste : toujours la même logique, toujours la même dignité de langage, toujours la hautaine conviction d'un droit qui n'existe plus.

L'ORDRE.

Il est impossible de parler un plus noble langage, et les partisans de la fusion doivent savoir maintenant si elle est possible ou si elle ne l'est pas.

Toute la question est, en effet, de savoir si les princes acceptent le drapeau blanc.

GAZETTE DE L'ÉTRANGER.

Munich, 28 janvier.

Le gouvernement prussien fait raconter dans sa *Gazette de Cologne*, que le roi de

Wurtemberg est venu à résipiscence, et que loin d'accréditer un envoyé particulier à Paris, il a rappelé M. Linden qu'il avait attaché à l'ambassade prussienne de Paris.

L'argument ne me paraît qu'à moitié concluant, mais que dites-vous de ceci?

Notre roi vient d'accréditer à Bruxelles, M. Rudhart, déjà chargé d'affaires de Paris, et qui continuera de résider à Paris.

Qu'en pense M. de Bismark, qui était depuis longtemps furieux de cette éventualité, et qui déplorait la joie qu'aurait M. Thiers à voir chez lui les représentants des États du Sud « ces leviers de la politique française en Allemagne? »

Nous ne voulons être les leviers de personne, pas même de M. de Bismark.

—

Berlin, 29 janvier.

Il y a un peu de bisbille entre le roi et M. de Bismark, à propos de M. de Falk et de ses projets anticatholiques, patronés par M. de Bismark.

Le roi veut être chef de gouvernement et non chef de parti, et il craint qu'on n'aille trop loin. Il est secondé par M. Mathis, qui a beaucoup d'influence dans les affaires religieuses. Une princesse de son sang et une princesse polonaise aident M. Mathis. Le confesseur du roi est dans les mêmes sentiments.

Mais tout le parti libéral pousse M. de Bismark à « casser les vitres. » Ira-t-il jusque-là?

Il est trop prudent.

Si on compte, chez vous, sur une évacuation anticipée de la France, on se trompe. Il y a même un parti — je ne ris pas — qui veut qu'on n'évacue pas du tout.

Vous ferez bien de ne dormir que d'un œil, et de ne pas perdre une minute.

UN BOUT DE L'OREILLE BONAPARTISTE.

Ces jours-ci, le *Journal de Maine-et-Loire* n'a pas vu passer le bout de cette oreille dans sa correspondance.

« On a parlé diversement, dit-il, à propos de la dernière crise, des intentions du maréchal de Mac-Mahon, pour le cas où, par un motif quelconque, M. Thiers viendrait à quitter les affaires d'une manière définitive, et on nous assure que dans cette hypothèse, et s'il était fait appel à son patriotisme, le maréchal ne refuserait pas d'accepter, à titre provisoire, le pouvoir suprême, mais qu'il adopterait une autre ligne de conduite que son prédécesseur. Il ne voudrait pas être membre de la Chambre, et n'y paraîtrait jamais; il choisirait ses ministres dans la majorité de l'Assemblée, à laquelle il laisserait le gouvernement du pays, se contentant d'être son mandataire, de faire exécuter ses décisions et de maintenir de la manière la plus absolue l'ordre et la tranquillité publique.

» Ce système est le plus sage qu'on puisse pratiquer dans les circonstances actuelles, et le seul qui nous permettrait d'arriver sans secousse, avec le temps, à la constitution d'un gouvernement définitif conforme aux vœux du pays. »

C'est fort bien; mais le *Journal de Maine-et-Loire* sait à merveille que Mac-Mahon doit tout à l'Empire. Est-on bien sûr que le maréchal n'ait pas gardé quelque sentiment de reconnaissance pour Napoléon III? — Prenez garde à ce *gouvernement définitif*, dont vous parlez, si jamais le duc de Magenta arrive à la présidence!

LE MARÉCHAL BAZAINE.

Nous avons su, un peu par aventure, mais avec certitude, quel est le système de défense du maréchal Bazaine pour justifier sa conduite comme commandant en chef de l'armée du Rhin. Le voici :

Il *prétend* que dès l'origine, et aussitôt après le départ de l'empereur, il ne s'est jamais trouvé qu'à la tête de 65,000 hommes, forces qu'il déclare avoir été constamment insuffisantes pour lui permettre de tenter sérieusement des sorties vigoureuses.

Il *prétend* qu'il lui a donc été, avant et après la journée de Sédan, absolument impossible d'essayer, avec quelque chance de succès, de rompre le cercle des troupes ennemies dans lequel il était enfermé.

Il *prétend* qu'il ne pouvait jouer d'autre rôle et rendre d'autre service que de retenir devant Metz l'armée du prince Frédéric-Charles, le plus longtemps possible, avec l'espoir d'être secouru lui-même.

Il *prétend* qu'il a dû capituler devant la famine qui allait décimer la population.

Il avoue qu'il a noué des négociations politiques occultes; mais il *prétend* qu'elles n'avaient pour but que d'obtenir pour son armée le droit de se retirer avec les honneurs de la guerre.

Il *prétend* n'avoir rendu les drapeaux de son armée à l'ennemi, après avoir d'abord donné l'ordre de les brûler, que parce qu'il eût été obligé, s'il ne l'eût pas fait, de consentir à ce que tous ses officiers remissent leurs épées, et qu'entre deux sacrifices, il a choisi celui qui lui a paru le moins douloureux.

Si non é vero....

Faits et anecdotes.

CATHELINEAU ET L'INTERNATIONALE.

On connaît l'aventure arrivée à M. de Cathelineau à son passage à Montpellier, insulté à plusieurs reprises par une population aussi lâche qu'insolente; aussi ne lira-t-on pas sans intérêt ce passage de la lettre que M. de Cathelineau vient d'adresser au *Messager du Midi* :

« J'aime mon pays par-dessus tout. Je cherche l'union de tous les vrais Français, pour conjurer les malheurs qui nous menacent. Mon voyage dans les Bouches-du-Rhône pour patroner les deux candidats des hommes d'ordre le prouve assez, et l'enthousiasme avec lequel j'ai été reçu partout démontre que j'avais été compris.

» Quant aux désordres de ces soirées, qui les a produits? des hommes qui ne méritent pas le titre de Français. Ils criaient : Vive la République! Vive la Commune! A bas les capitulards! » Eh bien! je suis heureux d'avoir reçu des pierres, des pétards, de la part de pareilles gens : c'est une nouvelle gloire pour mes compagnons d'armes, un nouvel honneur pour mon nom; c'est une juste appréciation du beau caractère et du patriotisme de mes amis. Car ces hommes de la rue, hâtons-nous de le dire, détestent la France.

» Les révolutions qui nous ont atteints depuis un grand nombre d'années ont produit un sensible affaissement du sens moral; ces désordres seuls peuvent ouvrir les yeux à ceux qui ne veulent point voir, les oreilles à ceux qui ne veulent point entendre.

» L'Internationale travaille à la ruine de
» notre pays. Cette association diabolique
» nous fera plus de mal que l'étranger.
» Aussi dirai-je à tous les gens d'ordre :
» Oraganisez-vous, travaillez sans cesse à
» éclairer les populations qu'on égare, et
» si vous ne le faites pas, bientôt nous
» n'aurons ni famille, ni patrie. »

—

UNE ERREUR COLOSSALE DE M. THIERS.

M. Thiers nous demande de l'argent, beaucoup d'argent, pour payer les Prussiens. C'est juste; mais M. Thiers ne songe jamais à nous procurer les moyens de gagner de l'argent. Il paraît croire que nous avons quelque part un puits, un trou où nous n'avons qu'à plonger la main, pour la retirer pleine d'or.

M. Thiers ne parle que d'*économie*..... à des gens qui n'ont pas le nécessaire. CE SONT DES DÉPENSES QU'IL FAUT FAIRE, pour procurer les moyens, les matériaux du travail et les moyens d'échange. Autrement, nous demander de vendre encore nos outils, c'est absurde.

L'Angleterre n'a que deux milliards et cent millions de numéraire : 1,750 millions d'or, 325 d'argent, 25 de cuivre, et elle est plus riche que nous, qui avons encore 5 milliards, cachés, enterrés, dissimulés, ou encoffrés par les spéculations sur l'or.

M. Thiers comprendra-t-il, enfin, l'ignorance de ses professeurs d'économie politique?

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale.

LA SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE
A SAUMUR.

Une vaste souscription est ouverte sur toute la surface du territoire. La France rançonnée fait appel sous une forme nouvelle au patriotisme de ses enfants. Ce patriotisme lui fera-t-il défaut? Hélas! ce serait bien à craindre, si nous en devions juger par le triste spectacle que nous avons sous les yeux.

Au lieu de laisser se produire cette initiative privée qui doit ôter tout caractère politique à la souscription, c'est à la mairie que cette souscription est ouverte.

La mairie, dira-t-on, c'est la maison commune.

Autrefois, oui.

Les magistrats d'alors étaient des tyrans, c'est prouvé, et cependant ils subventionnaient l'École mutuelle pour laquelle ils n'avaient pas grande sympathie; mais elle était fréquentée par une partie de la population, la minorité de ce temps là. Il leur semblait que le budget alimenté par tous devait retourner à tous.

C'était naïf; on le leur a bien fait voir.

Et à nous aussi.

Nous payons toujours, mais on nous applique le mot connu dans sa plus extrême rigueur : *sic vos non vobis*.

La mairie est aujourd'hui la maison d'un parti; ce n'est plus la maison commune. En inscrivant le mot fraternité sur la façade, on l'a rayé des délibérations.

Si encore on disait : Ne pensons plus à nos discordes; confondons nos rancunes dans un même élan patriotique; donnons tous sans distinction de parti; donnons pour affranchir la patrie envahie, — et surtout mettons nos actes à la hauteur de nos paroles.

Tenez, faisons un compte.

Cinq cents millions, chiffre minimum que doit atteindre la souscription du *Moniteur*, font de treize à quatorze francs par tête de Français. Sur trente-six millions, il faut bien admettre que dix-huit au moins soient dans l'impossibilité de rien payer. Reste donc vingt-sept francs environ pour chacun des autres.

Et vous qui vous mettez ici à la tête de ce qui doit être un grand mouvement national, vous dont les familles représentent deux, trois, quatre têtes de Français, vous qui pourriez, vous qui devriez souscrire un peu la part des autres, vous ne souscrivez même pas la vôtre!

Eh bien, cela ne nous étonne pas.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on vous voit à l'œuvre, messieurs les démocrates. Votre patriotisme s'évapore en phrases boursouflées. Mais qui jamais donna l'exemple de plus de défaillances?

Quand on apprit les désastres de Sédan, avec quelle éloquence vous demandiez des armes!

A l'heure du départ, combien surent se caser, ou caser les leurs, dans des ateliers, dans des bureaux!

De jeunes magistrats quittaient leur siége pour marcher à l'ennemi; certains autres, qui n'étaient rien, ont été faits magistrats et ne sont pas partis.

Tel autre, engagé volontaire quand l'ennemi était à deux cents lieues, a su rester chez lui quand l'ennemi était à nos portes.

C'étaient des partisans de la guerre à outrance ceux-là..... mais à la condition de faire combattre les autres.

Que voulez-vous? l'héroïsme ne convient pas à tous les tempéraments.

Le désintéressement non plus; il y paraît de reste.

A-t-on assez crié contre les gros traitements de l'Empire?

Citez depuis dix-huit mois un seul de ces hurleurs de la veille qui n'ait très-consciencieusement émargé.

Et quand on vient dire aujourd'hui : Plusieurs de nos départements sont encore foulés par l'étranger, donnez pour affranchir le sol de la patrie; aucune de vos souscriptions n'équivaut seulement à la dépense d'une semaine; pas une n'égale la somme que vous demanderait l'impôt. Pour que la chose aboutisse, il va falloir que le voisin vienne payer la part qui vous incombe!

Pareil spectacle écœure, mais, je le répète, il n'étonne pas.

C'est que ces messieurs ont une manière à eux d'entendre le patriotisme.

Être républicain, cela dispense de tout.

Ils ont vu dans nos revers l'occasion longtemps attendue du triomphe. Le pays avait besoin d'être uni, ils l'ont divisé. Périsse la France, mais que la république soit sauvée!

Il fallait aux emplois des gens rompus à la besogne. Tous ceux qu'on a nommés ignorent jusqu'aux premiers éléments de ce qu'on les appelle à faire. Qu'importe, ils sont ou se disent républicains. Un républicain est bon à tout, il sait tout, il peut être tout, même général d'armée. — Qui jamais oubliera ce vaniteux Gaudissart s'improvisant ministre de la guerre avec la même désinvolture que la grande duchesse de Gérolstein faisait du sergent Fritz un généralissime.

C'eût été grotesque, si ce n'eût été navrant.

Si petit que l'on soit, quand on se voit si fort au-dessus de ceux-là mêmes dont ils font leurs grands hommes, comme on se sent fier de n'être pas des leurs!

MAISONNEUVE.

L'auteur de cet article a versé dans nos bureaux la somme de CINQ CENTS FRANCS, que nous remettrons au Comité des Dames de Saumur, — Comité qui, nous l'espérons, s'organise en ce moment même.

A la dernière heure, il nous a été versé une autre somme de deux cents francs, également destinée au Comité des Dames.

AU *COURRIER DE SAUMUR*.

Comment donc, mais c'est fort bien cela, jeune homme! Vos citations me semblent parfaitement choisies. Citez encore, citez toujours : cela ne peut nuire ni à votre instruction, ni à celle de vos lecteurs.

La personne qui nous a envoyé une communication signée LAZARILLE est priée de passer au bureau du journal.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles :

« Un bruit, auquel on se refuse à croire, court pourtant avec persistance. Le gouvernement songerait à supprimer l'*Ordre*, le *Gaulois* et aussi la *Constitution*. »

La commission du budget a voté l'emprunt de 300 millions.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, *propriétaire-gérant*.

Suivant acte sous signature privée, en date, à Saumur, du 25 janvier 1872, et portant cette mention : « Enregistré à Saumur le 1er février 1872, f° 182, r° c^{es} 1er et 4. Reçu cinq francs, décimes un franc. Signé : Delpech, »

La société en commandite formée entre MM. Théodore-Adolphe-Georges Bouguereau, négociant demeurant à Varrains près Saumur;

Auguste-Marie de Larocque-Latour, propriétaire, demeurant à la Rochelle;

Alphonse-Jean-Gabriel-Joseph Grellet du Peirat, propriétaire, à la Rochelle;

Aux termes d'un acte passé devant Me Emile Leroux, notaire à Saumur, le 16 janvier 1866, enregistré, pour dix ans à compter du 16 janvier 1866, sous la raison sociale G. Bouguereau, et dont le siége est à Varrains, près Saumur, est dissoute à compter du 22 novembre 1871.

Etudes de Me BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8,
Et de Me TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE

Aux enchères publiques,

DE

DIVERS IMMEUBLES,

Situés communes d'Aubigné-Briand et Montilliers (canton de Vihiers), et de Faveraye (canton de Thouarcé).

Appartenant aux mineurs Gustave et Marie-Louise Matignon.

L'adjudication aura lieu le dimanche 3 mars 1872, à midi précis, en la salle de la mairie d'Aubigné-Briand,
Par le ministère de Me TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le 6 août 1870, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Matignon, ci-après nommés, tenu sous la présidence de M. le juge-de-paix du canton de Vihiers, le 24 juillet 1870, enregistré ;

Et à la requête de Mme Marie Tellier, veuve de M. Jacques Matignon, propriétaire, demeurant alors à Aubigné-Briand, et actuellement à Saint-Lambert-du-Lattay ;

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de M. Gustave Matignon, et de Mlle Marie-Louise Matignon, ses deux enfants mineurs issus de son mariage avec M. Jacques Matignon, décédé à Aubigné-Briand ;

Cette dame ayant pour avoué constitué Me Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville rue Cendrière, n° 8 ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Louis-Mathurin Ménard, propriétaire, demeurant à Chavagnes-les-Eaux ;

Au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Matignon ;

Il sera, le dimanche 3 mars 1872, à midi précis, en la salle de la mairie d'Aubigné-Briand, et par le ministère de Me Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Primo.

Commune d'Aubigné-Briand.

1er LOT.

Une maison d'habitation, située à la Masse, composée d'une chambre à cheminée au rez-de-chaussée, petit grenier au-dessus ; d'une chambre froide au levant de cette maison ; d'une grange ou remise vers couchant, de diverses autres petites constructions aussi vers levant de la maison, servant de cellier, boulangerie, magasin pour mettre le bois ; deux écuries, dont une pour les vaches et l'autre pour les chevaux ; diverses autres petites servitudes ; le tout, en un seul tenant, contient en superficie environ neuf ares cinquante centiares, est porté au plan cadastral sous le n° 602, section B, et joint au nord Vaillant, au levant un chemin et le sieur Viet, au midi la grand'route n° 34, et au couchant le jardin ci-après, ci..... *H. A. C.* » 9 50 *F. C.*

Sur la mise à prix de trois mille trois cent quatre-vingt-quinze francs, ci..... 3,395 »

2e LOT.

Un petit jardin, au même lieu, d'une contenance d'environ quatre ares quarante centiares, désigné au cadastre sous le n° 601 de la sec- B, joignant au midi la grand'route n° 34, au levant la cour des bâtiments ci-dessus désignés, au couchant la pièce de l'Aunais, et au nord Vaillant, ci..... » 4 40

Sur la mise à prix de deux cent quinze francs, ci..... 215 »

3e LOT.

Seize ares quarante-huit centiares de pré, sis au lieu dit la Noue, compris au cadastre sous le numéro 548 de la section A, joignant au nord Courant, au levant un chemin et au couchant Mme Traiton, ci..... » 16 48

Sur la mise à prix de deux cent quinze francs, ci..... 215 »

4e LOT.

Environ treize ares cinquante centiares de terre, situés au lieu dit les Fabrices, compris au n° 145 de la section B du plan cadastral, joignant au nord un chemin, au midi M. Lepot et au couchant Gachet, ci..... » 13 50

Sur la mise à prix de deux cent quatre francs, ci..... 204 »

5e LOT.

Environ trente ares soixante-dix centiares de vi-

A reporter. 4,029 »

Report. 4,029 f.

gnes, sis au lieu dit les Trejots, compris au cadastre sous le n° 189 de la section B, joignant au nord Brisset, au levant Leroy, au midi un sentier et au couchant Gaschet, ci..... » 30 70

Sur la mise à prix de mille trois cent deux francs, ci... 1,302 »

6e LOT.

Environ vingt ares cinquante centiares de vignes, sis au même lieu, compris au cadastrs sous le n° 270 de la section B, joignant au nord Jean Gautreau, au midi Bourigault et au couchant un chemin, ci..... » 20 50

Sur la mise à prix de huit cent soixante-neuf francs, ci 869 »

7e LOT.

Environ un hectare neuf ares de pré, situés au lieu dit les Rivières, compris au cadastre sous le n° 27 de la section B, joignant au nord Leroy, au levant Guillemet et autres, et au midi Brisset, ci 1 09 »

Sur la mise à prix de trois mille neuf cent soixante-trois francs, ci..... 3,963 »

8e LOT.

Environ vingt-et-un ar es cinquante centiares de pré, sis au lieu dit les Boires, compris au cadastre sous le n° 412 de la section B, joignant au nord et au couchant une rivière, au levant M. de Soland et au midi M. Leblanc, ci..... » 21 50

Sur la mise à prix de neuf cent quarante-sept francs, ci 947 »

9e LOT.

Environ un hectare trente-huit ares cinquante centiares de vignes, sis au clos de la Coudre, compris au cadastre sous le n° 426 de la section B, joignant au nord et au levant Jaunault, au midi Coulbault et au couchant Bazauté, ci..... 1 38 50

Sur la mise à prix de deux mille sept cent dix-sept francs, ci..... 2,217 »

10e LOT.

Environ cinquante-six ares cinquante centiares de vigne, situés au lieu dit : les Champs-Batailles, compris au cadastre sous le numéro 530 de la section B, joignant au nord Viet, au midi Mme Cartier et au couchant un chemin, ci..... » 56 50

Sur la mise à prix de deux mille deux cent ving cinq francs, ci..... 2,225 »

11e LOT.

Environ cinquante-un ares soixante-quinze centiares de terre (autrefois vigne), sis au lieu dit les Champs-Batailles, compris au cadastre sous le n° 518 de la section B, joignant au nord un sentier, au midi M. Cartier, et au couchant un sentier, ci..... » 51 75

Sur la mise à prix de quinze cent soixante-huit francs, ci. 1,568 »

12e LOT.

Environ quarante-neuf ares vingt-cinq centiares de vigne, sis aux Champs-Batailles, lieu dit le Boulet, compris au cadastre sous le n° 518 de la de la section B.

Et treize ares vingt centiares de vigne, portés au n° 517 de la même section, ne formant qu'un même morceau, joignant le tont au nord Mme Cartier, au levant un sentier, au midi les héritiers Lusseau et au couchant un chemin.

Ensemble, soixante-deux ares quarante-cinq centiares. » 62 45

Mise à prix deux mille trois cent soixante-quatre francs, ci..... 2,364 »

13e LOT.

Environ cinquante-cinq ares cinq centiares de vigne et pâtures, sis au canton des Champs-Batailles et Montgazon, compris au cadastre sous les nos 513 et 514 du plan, section B, joignant au nord Mme Cartier, au levant un ruisseau et un sentier... » 55 05

Sur la mise à prix de deux mille quatre vingt-quatre francs, ci..... 2,084 »

14e LOT.

Environ quatre-vingts ares soixante centiares de vigne,

A reporter. 21,568 »

Report. 21,568 f.

sis au lieu dit : Maron, compris au cadastre sous le n° 622 de la section B, joignant au nord un chemin, au midi Mme Traiton et au couchant un chemin, ci..... » 80 60

Sur la mise à prix de deux mille quatre cent quarante-deux francs, ci..... 2,442 »

15e LOT.

Environ quarante-quatre ares de terre, situés au lieu dit le Lit-Frais, compris au cadastre sous le numéro 573 de la section B, joignant au nord Mme Traiton, au midi la même et au couchant un chemin, ci..... » 44 »

Sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600 »

16e LOT.

Un morceau de terre, situé au lieu dit l'Aunais, d'une contenance de quatre-vingt-dix-huit ares cinquante centiares, compris au cadastre sous le numéro 600 de la section B., joignant au nord Jaunault et Vaillant, au midi la grand'route numéro 34 et au couchant un chemin, ci..... » 98 50

Sur la mise à prix de deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre francs, ci... 2,984 »

17e LOT.

Environ vingt-quatre ares cinquante centiares de terre, situés aux Vocalets, compris au cadastre sous le numéro 427 du plan, section A, joignant au nord M. Lepot, au levant Couilbault, au midi Gaschet et au couchant Lepot, ci..... » 24 50

Sur la mise à prix de trois cent trente-trois francs, ci. 333 »

18e LOT.

Environ vingt-six ares trente centiares de vigne, sis au clos Martin, numéro 636 du plan, section A, joignant au nord la grand'route numéro 34, au levant Gautreau et au midi un sentier, ci..... » 26 30

Sur la mise à prix de neuf cent cinquante-six francs, ci..... 956 »

19e LOT.

Environ quarante-cinq ares cinquante centiares de terre, situés au lieu dit Chaligné, numéro 683, section A du plan, joignant au nord et au midi Martin, au levant Brisset, et au couchant un chemin, ci..... » 45 50

Sur la mise à prix de huit cent quatre-ving t-seize francs, ci..... 896 »

20e LOT.

Environ cinquante-et-un ares soixante-dix centiares de vignes, sis au lieu dit Champs-Batailles, numéros 499 et 500 de la section B du plan, joignant au nord Mme Cartier, au levant Brisset et autres, au midi et au couchant un sentier, ci..... » 51 70

Sur la mise à prix de dix-sept cent vingt-trois francs, ci. 1,723 »

21e LOT.

Environ sept ares quatre-vingt-dix-huit centiares de chemin, aux Champs-Batailles, joignant au levant les héritiers Lusseau et au couchant Chouteau et autres, ci..... » 7 98

Sur la mise à prix de cinquante francs..... 50 »

22e LOT.

Environ trente-neuf ares cinquante centiares de vignes, sis au lieu dit Champs-Batailles, numéro 489 du plan, section B, joignant au nord Blain, au levant Arraudeau, au midi Mme Cartier et au couchant Rullier, ci..... » 39 50

Sur la mise à prix de onze cent quatre-vingt-seize francs, ci..... 1,196 »

Secundo.

Commune de Montilliers.

23e LOT.

Environ treize ares de terre, situés au lieu dit Mulonnières (la Masse), numéro 1 du plan, section B, joignant au nord la grand'route numéro 34, au levant Leduc, au midi Gabillard et au couchant un chemin, ci. » 13 »

Sur la mise à prix de trois cent trente-quatre francs, ci. 334 »

A reporter. 33,082 »

Report. 33,082 f.

24e LOT.

Environ neuf ares de vignes, sis au lieu dit les Hautes-Mulonnières, numéro 14 du plan, section B, joignant au nord Gabillard, au levant Leduc, au midi Vaillant et au couchant un chemin, ci..... » 9 »

Sur la mise à prix de deux cent soixante-douze francs, ci..... 272 »

25e LOT.

Environ deux ares trente centiares de vignes, sis au même lieu, numéro 20 du plan, section B, joignant au nord Leduc, au levant et au midi Jaunault, et au couchant Dlle Lusseau, ci..... » 2 30

Sur la mise à prix de quarante francs, ci..... 40 »

26e LOT.

Environ neuf ares dix centiares de vignes, situés au canton des Hautes-Mulonnières, compris au cadastre sous les numéros 26 et 27 du plan, section B, joignant au nord la présente propriété, au levant un chemin et Frouin, au midi Viet et au couchant Jaunault, ci, . » 9 10

Sur la mise à prix de deux cent soixante-seize francs, ci..... 276 »

27e LOT.

Environ neuf ares de vignes, situés au même lieu des Hautes-Mulonnières, numéro 41, section B, joignant au nord Vaillant, au au midi et au couchant Gabillard, et au levant un chemin, ci..... » 9 »

Sur la mise à prix de deux cent soixante-douze francs, ci..... 272 »

28e LOT.

Environ trois ares quatre-vingts centiares de vignes, sis aux Hautes-Mulonnières, numéro 66, section B du plan, joignant au nord Gabillard, au levant et au midi Vaillant, et au couchant Leroy, ci..... » 3 80

Sur la mise à prix de cent quinze francs, ci..... 115 »

29e LOT.

Environ quatre ares cinquante centiares de vignes, sis aux Hautes-Mulonnières, numéro 50, section B du plan, joignant au nord Viet, au levant un chemin et au couchant Delaunay, ci..... » 4 50

Sur la mise à prix de cent trente-six francs, ci..... 136 »

30e LOT.

Environ quatre ares quarante centiares de vignes, sis aux Hautes-Mulonnières, numéro 54, section B du plan, joignant au nord et au levant Pinault, au midi Courant et autres, et au couchant Coulbault, ci..... » 4 40

Sur la mise à prix de cent trente-trois francs, ci..... 133 »

31e LOT.

Environ treize ares de vignes, sis aux Hautes-Mulonnières, numéro 55 du plan, section B, joignant au nord Pinault, au levant un chemin, au midi Coulbault et au couchant Choloux, ci.... » 13 »

Sur la mise à prix de quatre cent quatre-vingt-treize francs, ci ..... 493 »

32e LOT.

Environ vingt-huit ares soixante-dix centiares de terre, pâture et mare, se tenant, désignés au cadastre sous les numéros 43, 44 et 45, section B, situés au lieu dit Gaschizay, joignant au nord un chemin et des autres côtés M. Le Gril, ci..... » 28 70

Sur la mise à prix de cinq cent vingt-un francs, ci.... 521 »

33e LOT.

Environ un hectare dix ares de terre, sis au lieu dit Basses-Mulonnières, numéro 207 du plan, section B, joignant au nord Dlle Panneau, au levant M. Le Gril, au midi et au couchant un chemin, ci..... 1 10 »

Sur la mise à prix de deux mille trois cent trente-trois francs, ci..... 2,333 »

34e LOT.

Environ douze ares quatre-vingts centiares de vi-

A reporter. 37,673 »

Report. 37,673 f.

gnes, sis aux Basses-Mulonnières, 203, section B du plan, joignant au nord héritiers Lusseau, au levant un chemin, au midi et au couchant Panneau, ci..... » 12 80

Sur la mise à prix de trois cent quatre-vingt-huit francs, ci..... 388 »

35e LOT.

Environ trois ares quatre-vingts centiares de vignes, sis aux Basses-Mulonnières, numéro 103, section B du plan, joignant au nord et au midi Panneau, au levant Vaillant et au couchant Courant, ci..... » 3 80

Sur la mise à prix de cent quinze francs, ci..... 115 »

36e LOT.

Environ trois ares trente centiares de vignes, sis aux Basses-Mulonnières, numéro 193 du plan, section B, joignant au nord Leduc, au levant, au midi et au couchant M. Le Gril, ci..... » 3 30

Sur la mise a prix de cent francs, ci..... 100 »

37e LOT.

Environ quatre ares cinquante centiares de vignes, sis aux Basses-Mulonnières, numéro 158 du plan, section B, joignant au nord Martin, au levant ladite propriété, au midi Bordier et au couchant un sentier, ci.. » 4 50

Sur la mise à prix cent trente-sept francs, ci..... 137 »

38e LOT.

Environ huit ares quatre-vingts centiares de vignes, sis aux Basses-Mulonnières, numéro 161, section B du plan, joignant au nord Baudin, au levant un sentier, au midi Martin et au couchant un sentier, ci..... » 8 80

Sur la mise à prix de deux cent vingt-sept francs, ci... 227 »

39e LOT.

Environ vingt-six ares cinquante centiares de vignes, sis aux Basses-Mulonnières, numéro 101, section B du plan, joignant au nord Baudin, au levant un sentier, au midi Leger et au couchant un chemin, ci.... » 26 50

Sur la mise à prix de huit cent deux francs, ci..... 802 »

40e LOT.

Environ trois ares vingt centiares de vignes, situés aux Basses-Mulonnières, numéro 81, section B du plan, joignant au nord Martin, au levant et au midi Baudin, et au couchant un chemin, ci. » 3 20

Sur la mise à prix de quatre-vingt-dix-sept francs, ci..... 97 »

41e LOT.

Environ quatre-vingt-dix centiares de terre, au lieu dit La Masse, numéro 121, section B du plan, joignant au nord la grand'route numéro 34, au levant et au midi Vaillant, et au couchant un chemin, ci..... » » 90

Sur la mise à prix de vingt-sept francs, ci..... 27 »

42e LOT.

Environ un are de terre (resté à cet article d'après le tracé de la route), situé au lieu dit La Masse, numéro 117 du plan, section B, joignant au nord la grand'route numéro 34, au levant Gannereau, au midi et au couchant Bordier, ci..... » 1 »

Sur la mise à prix de trente francs, ci..... 30 »

43e LOT.

Environ vingt ares de terre (autrefois en vigne), situés aux Basses-Mulonnières, numéro 112 du plan, section B, joignant au nord Gueffier, au levant Viet, au midi Gabillard, et au couchant un chemin, ci..... » 20 »

Sur la mise à prix de six cent six francs, ci..... 606 »

44e LOT.

Environ quinze ares de vigne, sis au lieu dit Nombodins, numéro 63 du plan, section A, joignant au nord,

A reporter. 40,202 »

Report. 40,202 f.

au levant et au couchant des sentiers, ci..... » 15 »

Sur la mise à prix de deux cent quatre-vingt-quinze francs, ci..... 295 »

45e LOT.

Environ quatorze ares de vignes, sis au même lieu des Nombodins, numéro 39 du plan, section A, joignant au nord et au midi Reuillier, au levant et au couchant des sentiers, ci..... » 14 »

Sur la mise à prix de deux cent soixante-quinze francs, ci..... 275 »

46e LOT.

Environ dix ares quatre-vingts centiares de vignes, sis aux Nombodins, numéro 33 du plan, section A, joignant au nord, au levant et au midi des sentiers, au couchant la Varenne du Pont-Lyonnais, ci..... » 10 80

Sur la mise à prix de deux cent treize francs, ci.... 213 »

47e LOT.

Environ sept ares de vignes, sis aux Nombodins, numéro 27, section A du plan, joignant au nord Monot, au midi Monot, au levant la route du Grand-Carrefour et au couchant la Varenne, ci..... » 7 »

Sur la mise à prix de cent soixante-quatorze francs, ci. 174 »

48e LOT.

Environ sept ares quarante centiares de vignes, situés aux Nombodins, numéro 22, section A du plan, joignant au nord Monot, au levant, au midi et au couchant la présente propriété, ci..... » 7 40

Sur la mise à prix de cent cinquante-sept francs, ci... 157 »

49e LOT.

Environ un hectare cinquante-un ares de terre, situés au Grand-Carrefour, numéro 12, section A du plan, joignant au nord Humeau, au levant un chemin, au midi Guilbault, et au couchant la présente propriété, ci..... 1 51 »

Sur la mise à prix de trois mille cent quinze francs, ci. 3,115 »

50e LOT

Environ trente-six ares de terre, situés au lieu dit la Petite-Pièce-Longue, numéro 42, section A du plan, joignant au nord et au couchant Humeau, au levant un chemin, et au midi la présente propriété, ci..... » 36 »

Sur la mise à prix de sept cent quatre-vingt-onze francs, ci..... 791 »

51e LOT.

Environ huit ares vingt centiares de vignes, situés au lieu dit Les Vermenouses, numéro 44, section A du plan, joignant au nord Reuillier, au levant un chemin, au midi Delaunay, et au couchant Viet, ci..... » 8 20

Sur la mise à prix de deux cent vingt-quatre francs, ci. 224 »

52e LOT.

Environ un hectare dix-neuf ares cinquante centiares de terre, situés au lieu dit les Grilles (les Têtes), numéro 77 du plan, section B, joignant au nord les héritiers Lusseau, au levant Ponneau, au midi Martin, et au couchant un chemin, ci.... 1 19 50

Sur la mise à prix de deux mille six cent deux francs, ci 2,602 »

53e LOT.

Environ soixante-sept ares cinquante centiares de terre, situés au lieu dit Puy-au-Moine (Chicoterie), numéro 40, section A du plan, joignant au nord M. Gril, au levant un chemin d'exploitation et au midi Rabin, ci... » 67 50

Sur la mise à prix de quatorze cent trente-un francs, ci..... 1,431 »

54e LOT.

Environ sept ares trente centiares de pré, situés au lieu dit Vermenouses (pré des Beugnons), numéro 23, sec-

A reporter. 49,479 »

Report. 49,479 f.

tion A du plan cadastral, joignant au nord Reullier, au levant des vignes et au couchant Reullier..... » 7 30

Sur la mise à prix de deux cent soixante-seize francs, ci. 276 »

55e LOT.

Environ quatre-vingt-un ares de terre, situés au lieu dit Vermenouses (Petite-Varenne), numéro 26, section A, joignant au nord un chemin, au levant et au midi des vignes et au couchant Reullier, ci..... » 81 »

Sur la mise a prix de mille quarante deux francs, ci... 1,042 »

56e LOT.

Environ neuf ares de pré, situés au lieu dit Vermenouses, numéro 77, section A du plan, joignant au nord un chemin, au levant un pré, au midi des vignes et au couchant Reullier, ci..... » 9 »

Sur la mise à prix de deux cent trente francs, ci.. 230 »

57e LOT.

Environ vingt-un ares cinquante centiares de vignes, au lieu dit Vernemouses, numéro 78, section A du plan, joignant au nord le pré ci-dessus, au levant Chauvigné et la présente propriété, au midi Chauvigné et au couchant Reullier, ci..... » 21 50

Sur la mise à prix, de quatre cent cinquante-six francs, ci..... 456 »

58e LOT.

Environ quarante-cinq ares de pré, situés au lieu dit Vermenouses (pré des Vermenouses), numéro 79 du plan, section A, joignant au nord un chemin, au levant Gabillard, au midi Rabin et au couchant un pré, ci... » 45 »

Sur la mise à prix de treize cent soixante-deux francs, ci. 1,362 »

59e LOT.

Environ trois hectares quarante-trois ares de terre, situés au lieu dit Varenne du Pont-Lyonnais, numéro 8 du plan, section A, joignant au nord ladite propriété, au levant vignes à divers, au midi Davy et Reullier et au couchant Leblanc, ci..... 3 43 »

Sur la mise à prix de quatre mille cent cinquante-sept francs, ci..... 4,157 »

60e LOT.

Environ deux hectares quatre ares de terre, situés au lieu dit Varenne de Pont-Lyonnais, numéro 74, section A du plan, joignant au nord la Grand'route, au levant Harpin et Choloux, au midi Choloux et la présente propriété..... 2 04 »

Sur la mise à prix de deux mille quatre cent soixante-douze francs..... 2,472 »

61e LOT.

Environ vingt-quatre ares de vigne, situés au lieu dit les Basses-Mulonnières, numéro 181, section B du plan, joignant au nord et au levant Viet..... » 24 »

Sur la mise à prix de sept cent vingt-sept francs, ci... 727 »

Tertio.

Commune de Faveraye.

62e LOT.

Environ onze ares de terre, situés au lieu dit Petite-Veau (ouche), numéro 1068 du plan, section C, joignant au nord Viet, au midi Onillon et au couchant Viet, ci.... » 11 »

Sur la mise à prix de cent dix francs..... 110 »

63e LOT.

Environ quatre ares de terre, sis au même lieu de la Petite-Veau, numéro 1065, section C du plan, joignant au nord un chemin, au levant, au midi et au conchant Pâcré, ci..... » 4 »

Sur la mise à prix de quarante francs, ci..... 40 »

64e LOT.

Environ soixante-deux ares de terre, sis à la Petite-Veau, numéro 1664, section C du plan, joignant au nord

A reporter. 60,351 »

Report. 60,351 f.

Pâcré, au levant et au midi l'ancien chemin de Doué à Chemillé, au couchant un chemin (une vieille masure annonce qu'autrefois il y existait un moulin), ci..... » 62 »

Sur la mise à prix de sept cent cinquante francs, ci... 750 »

65e LOT.

Une petite maison inhabitée, sise au lieu dit la Petite-Veau, désignée au cadastre sous le numéro 1071 du plan, section C, couverte en tuiles; une parcelle de terre dans laquelle cette maison est bâtie, d'une contenance d'environ sept ares, joignant au nord Pâcré, au levant Viet, au midi et au couchant Viet, ci. » 7 »

Sur la mise à prix de cent vingt francs, ci..... 120 »

66e LOT.

Environ treize ares vingt centiares de terre, sis au lieu dit le Pont-Lyonnais (en coteau), numéro 1061 section C du plan.

Et vingt-sept ares cinquante centiares de terre, numéro 1060, ne formant ensemble qu'une seule pièce, joignant au nord Pâcré, au levant Cruard, au midi et au couchant la propriété.

Contenance de la pièce, quarante ares soixante-dix centiares, ci..... » 40 70

Sur la mise à prix de quatre cent quatre-vingt-treize francs, ci..... 493 »

67e LOT.

Environ vingt-sept ares de coteau, sis au Pont-Lyonnais, numéro 1,055 du plan, section C, joignant au nord Pâcré, au midi un ancien chemin, au couchant Pâcré, ci. » 27 »

Sur la mise à prix de trois cent vingt-sept francs, ci.. 327 »

68e LOT.

Environ soixante-quatre ares de pré, sis au même lieu du Pont-Lyonnais, compris au cadastre sous les numéros 1,057, 1,058 et 1,059, section C, joignant au nord Cruard, au levant la rivière du Lys, au couchant l'article ci-dessus, et au midi Onillon, ci..... » 64 »

Sur la mise à prix de trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre francs, ci..... 3,584 »

Total des mises à prix.... 66,125 »

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges ;

2° A Me BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Dressé à Saumur, le 3 février 1872.

BEAUBEPAIRE.

Enregistré à Saumur le 3 février 1872, f° c° . Reçu 1 franc 20 cemtimes, dixièmes compris.

(66) Signé : ROBERT.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE JEAN-BAPTISTE ROY.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Baptiste Roy, marchand, demeurant à Vihiers, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs dûment enregistré, dans le délai de vingt jours à partir de ce jour, à M. Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 27 février courant à midi.

Le greffier du Tribunal,

(67) CH. PITON.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

le véritable nom.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.